



QUE FAIRE EN COLLECTIVITÉ ?

- En plus du traitement, la personne atteinte de la gale doit être isolée pendant au moins 3 jours à compter de la mise en œuvre du traitement : arrêt maladie pour l'agent concerné, éviction scolaire pour l'enfant, isolement contact pour le résident en institution par exemple.
 - Si un professionnel est concerné, une déclaration en maladie professionnelle peut être faite (si présence d'au moins deux cas dans la structure)
 - Si son linge est lavé au sein du service bien penser à le laver à 60° et séparément du reste du linge.
 - En cas d'épidémie, il faut faire une déclaration à l'ARS.
 - En cas d'épidémie dans une structure collective :
 - ◊ Tous les agents susceptibles d'être contaminés doivent prendre le traitement en même temps (après avis du médecin traitant)
- ◊ Pensez à recontacter votre médecin en cas de récurrence des signes.**



Vous pouvez nous solliciter pour un temps d'info santé en collectivité.
En savoir +



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2 - BP 417
22194 Plérin cedex

@ infirmiers@cdg22.fr
t. 02 96 58 64 00
www.cdg22.fr



des ronds dans l'eau www.drde.fr



Infos santé



La gale



Direction prévention et santé au travail
Service de médecine préventive



LA GALE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La gale est une infection cutanée due à un parasite invisible à l'œil nu appelé sarcopte. Ce parasite se loge et circule sous la peau en creusant des petits tunnels appelés sillons. La gale est favorisée par la promiscuité. De ce fait elle peut se retrouver dans les collectifs d'enfants, de personnes âgées ou dépendantes.

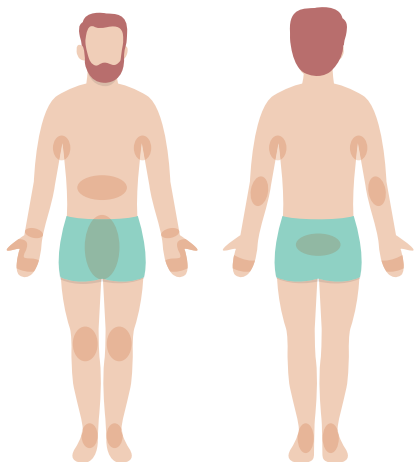


LES SIGNES D'INFECTIONS PAR LA GALE

Le signe typique d'infection par la gale est le prurit: « ça gratte ! »

Cela peut être plus important le soir et la nuit. D'autres signes peuvent apparaître comme des sillons (trajet sous la peau des sarcoptes) sur les bras, les coudes, les fesses et les organes génitaux chez l'homme.

Cela peut aussi se traduire par des éruptions cutanées.



COMMENT SE TRANSMET-ELLE ?

La gale se transmet essentiellement par un **contact cutané humain étroit et prolongé**. Mais elle peut aussi se transmettre indirectement par les objets, le linge.



L'INCUBATION

Elle varie de quelques jours à quelques semaines. On peut être porteur de la gale sans le savoir.



LE TRAITEMENT

La personne atteinte de gale ainsi que son entourage proche (famille vivant sous le même toit, ami(e) devra bénéficier d'un traitement spécifique prescrit par son médecin.

L'environnement, les vêtements y compris chaussures, bonnets, gants, le linge de maison, les jouets en textile, seront lavés à 60°.

Pour les textiles non lavables à 60°, ils pourront être mis en sacs plastiques fermés pendant 4 jours.

Le mobilier quant à lui, s'il n'est pas lavable sera également enfermé de manière hermétique dans des sacs plastiques ou bâches pendant 4 jours.



LES MOYENS DE PRÉVENTION

- Se laver les mains à l'eau et au savon régulièrement et soigneusement.
- Se brosser les ongles.
- Manipuler le linge contaminé avec des gants et une surblouse à manche longue.
- Utiliser des essuies-mains à usage unique.
- Ne pas échanger les vêtements.

Les solutions hydro-alcooliques ne sont pas efficaces contre le parasite de la gale.

